



# COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, Carnegieplein 2, 2517 KJ La Haye, Pays-Bas  
Tél : +31 (0)70 302 2323 Télécopie : +31 (0)70 364 9928  
Site Internet : [www.icj-cij.org](http://www.icj-cij.org)

## Communiqué de presse

Non officiel

N° 2006/38

Le 16 novembre 2006

### **Souveraineté sur Pedra Branca/Pulau Batu Puteh, Middle Rocks et South Ledge (Malaisie/Singapour)**

#### **Les audiences publiques sur le fond de l'affaire s'ouvriront le mardi 6 novembre 2007**

LA HAYE, le 16 novembre 2006. Les audiences publiques en l'affaire relative à la Souveraineté sur Pedra Branca/Pulau Batu Puteh, Middle Rocks et South Ledge (Malaisie/Singapour) s'ouvriront le mardi 6 novembre 2007 devant la Cour internationale de Justice (CIJ), organe judiciaire principal des Nations Unies.

Le programme précis de ces audiences, qui porteront sur le fond de l'affaire, sera communiqué ultérieurement.

#### **Historique de la procédure**

Le 24 juillet 2003, la Malaisie et Singapour ont conjointement saisi la Cour d'un différend concernant la souveraineté sur Pedra Branca/Pulau Batu Puteh, Middle Rocks et South Ledge. Elles l'ont fait en notifiant à la Cour un compromis signé entre elles le 6 février 2003 à Putrajaya et entré en vigueur le 9 mai 2003.

Aux termes dudit compromis, les Parties prient la Cour de «déterminer si la souveraineté sur : a) Pedra Branca/Pulau Batu Puteh ; b) Middle Rocks ; et c) South Ledge, appartient à la Malaisie ou à la République de Singapour». Elles déclarent d'avance «accepter l'arrêt de la Cour ... comme définitif et obligatoire pour elles».

Les Parties ont déposé leurs mémoires et contre-mémoires, ainsi que leurs répliques, dans les délais fixés par la Cour dans des ordonnances en date du 1<sup>er</sup> septembre 2003 et du 1<sup>er</sup> février 2005 respectivement, compte tenu des dispositions du compromis.

Par une communication conjointe en date du 23 janvier 2006, les Parties ont indiqué à la Cour qu'elles étaient convenues de ne pas soumettre de duplicques. La Cour ayant décidé que le dépôt de pièces écrites supplémentaires n'était pas nécessaire, l'affaire s'est trouvée en état.

---

Site Internet de la Cour : [www.icj-cij.org](http://www.icj-cij.org)

Département de l'information :

Mme Laurence Blairon, secrétaire de la Cour, chef du département (+ 31 70 302 23 96)

MM. Boris Heim et Maxime Schoupe, attachés d'information (+ 31 70 302 23 37)

Mme Joanne Moore, attachée d'information adjointe (+31 70 302 23 94)

Adresse électronique : [information@icj-cij.org](mailto:information@icj-cij.org)